



N° 1235 MESRS/DC/SGM/DBAU/SAUA /SA

Cotonou, le 11 juillet 2023

COMMUNIQUE

(A afficher)

La Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique (MESRS) communique :

Dans le cadre de la coopération Bénino-Tunisienne, le Gouvernement tunisien met à la disposition de la République du Bénin au titre de l'année académique 2023-2024, dix-huit (18) places d'études supérieures réparties ainsi qu'il suit :

- huit (08) places "avec bourse" pour la licence ;
- cinq (05) places "sans bourse" pour la licence ;
- cinq (05) places "sans bourse" pour le master et le doctorat.

Les places sont accordées dans les domaines ci-après :

1. Licence en Sciences de l'Informatique : 05 places (Baccalauréat en Mathématiques ou Sciences expérimentales) ;
2. Licence en Obstétrique : 01 place (Baccalauréat en Sciences expérimentales) ;
3. Licence en Economie ou Gestion : 05 places (Baccalauréat en Mathématiques ou Economie ou Gestion) ;
4. Cycle préparatoire Scientifique ou Technique : 01 place (Baccalauréat en Mathématiques) ;
5. Master et Doctorat : 02 places.

Peuvent faire acte de candidature, les ressortissants béninois des deux sexes disposés à se mettre en règle vis à vis des obligations ci-dessous citées et remplissant les conditions suivantes :

- Être de nationalité béninoise ;
- Être titulaire d'un Baccalauréat de 2023 ou 2022 ;
- Avoir une bonne maîtrise de la langue française ;
- Posséder toutes ses facultés physiques et mentales ;
- Ne pas être boursier dans les Universités Publiques du Bénin.

Les bénéficiaires desdites bourses sont astreints aux obligations suivantes :

Au Bénin : Se conformer strictement aux prescriptions de la nouvelle orientation de gestion des bourses étrangères à savoir :

S'engager solidairement avec les parents à supporter pendant toute la durée de la formation, un complément de bourse de cinquante mille (50 000) francs CFA par mois à envoyer directement au bénéficiaire de la bourse et transmettre la preuve au mail du secrétariat (secretariat.dbau@gouv.bj) de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) après chaque opération.

En Tunisie :

- a. Se conformer strictement aux lois en vigueur dans le pays et prêt à se prendre en charge pendant les trois (03) mois de vacances durant toute la durée de la formation.
- b. Poursuivre les études dans la filière de formation choisie.

Dossier de candidature

➤ Pour la Licence

- 1- Deux (02) copies légalisées de l'attestation du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;

- 2- Deux (02) copies légalisées du relevé de notes du baccalauréat ou du diplôme équivalent ;
- 3- Une (01) copie légalisée des trois premières pages du passeport ou Carte Nationale d'identité ;
- 4- Une (01) photos d'identité récentes ;
- 5- Un (01) certificat médical délivré par un Médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 6- L'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010443115-DBSU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 7- L'ensemble du dossier de candidature doit être en deux (02) exemplaires : les pièces légalisées, le reçu de paiement des frais d'étude de dossier sont placés dans une chemise dossier. Une seconde chemise doit contenir une copie simple de toutes les pièces de la première chemise dossier. Les deux chemises dossiers sont à mettre dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

➤ **Pour le Master**

- 1- Deux (02) copies légalisées de l'attestation du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- 2- Deux (02) copies légalisées du relevé des notes de chaque année d'études universitaires ;
- 3- Deux (02) copies légalisées du diplôme de Licence ou du diplôme équivalent ;
- 4- Une (01) copie légalisée des trois premières pages du passeport ou Carte Nationale d'identité ;
- 5- Une (01) photo d'identité récente ;

- 6- Un (01) certificat médical délivré par un Médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 7- L'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010443115-DBSU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 8- L'ensemble du dossier de candidature doit être en deux (02) exemplaires : les pièces légalisées, le reçu de paiement des frais d'étude de dossier sont placés dans une chemise dossier. Une seconde chemise doit contenir une copie simple de toutes les pièces de la première chemise dossier. Les deux chemises dossiers sont à mettre dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

➤ **Pour le Doctorat**

- 1- Deux (02) copies légalisées de l'attestation du baccalauréat ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
- 2- Deux (02) copies légalisées du diplôme de Licence ou du diplôme équivalent ;
- 3- Deux (02) copies légalisées des relevés de notes de la Licence ou du diplôme équivalent ;
- 4- Deux (02) copies légalisées du diplôme de Master ou du diplôme équivalent ;
- 5- Deux (02) copies légalisées des relevés de notes du Master ou du diplôme équivalent ;
- 6- Une copie du mémoire de Master ;
- 7- Résumé du projet de recherche ;
- 8- Une (01) copie légalisée des trois premières pages du passeport ou Carte Nationale d'identité ;
- 9- Une (01) photo d'identité récente ;

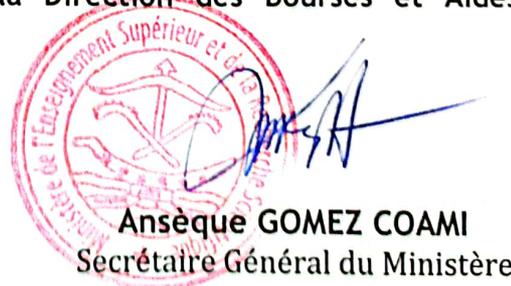
- 10- Un (01) certificat médical délivré par un Médecin assermenté dans un centre de santé publique attestant que le candidat n'a pas de maladies graves, transmissibles ou contagieuses ;
- 11- L'originale de la quittance délivrée par le Trésor Public après le paiement sur le compte BJ6600100100000010443115-DBSU des frais d'étude de dossier qui s'élèvent à cinq mille (5000 francs CFA) ;
- 12- L'ensemble du dossier de candidature doit être en deux (02) exemplaires : les pièces légalisées, le reçu de paiement des frais d'étude de dossier sont placés dans une chemise dossier. Une seconde chemise doit contenir une copie simple de toutes les pièces de la première chemise dossier. Les deux chemises dossiers sont à mettre dans une chemise dossier cartonnée à rabat de couleur jaune.

Des informations complètes sur les établissements d'enseignement supérieur tunisien et les formations qu'ils offrent sont accessibles sur le site web suivant : <http://www.mes.tn/francais/index.htm>.

La date limite de dépôt de dossier à la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU) est fixée au vendredi 28 juillet 2023 à 12 heures 00 minute.

NB :

- Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.
- La version numérique du dossier de candidature doit être déposé sur le mail secretariat.dbau@gouv.bj de la Direction des Bourses et Aides Universitaires (DBAU).



Ansèque GOMEZ COAMI
Secrétaire Général du Ministère